



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 AVRIL 2017

COMPTE-RENDU

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le **treize avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN (pouvoir de M. Jacques LAURIOT), Vincent DANCOURT, Luc JOLIET, Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON (pouvoir de Mme Isabelle DI GIOVANNI), Gérard TRÉMOULET, Mme Ghislaine POIVRE, MM. Michel AIMEUR, Daniel BAUCHET (pouvoir de M. Bruno JOUFFROY), Mmes Catherine BERTET, M. François BIGEARD (arrivée à 18h45), Mme Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN, MM. Vincent CROUZIER, Laurent FAIVRE, Jean-Marie FERREUX, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, M. Jean-Claude GUIBLAIN, Mme Françoise JACQUES, Mmes Catherine LANterne, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE, Jacky PILLOT, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET (pouvoir de M. Michel MANGOLD), MM. Daniel SAUVAIN, Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY).

Étaient Absents/excusés :

Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, MM. Gilles BRACHOTTE, Cyril BULOT, Mme Isabelle DI GIOVANNI (pouvoir à M. Daniel BAUDRON), M. Patrice ESPINOSA, Patricia GRAPPE, MM. Georges GROSSEL, Paul JEANNERET, Bruno JOUFFROY (pouvoir à M. Daniel BAUCHET), MM. Jacky LAPIERRE, Albert LAUGÈRE, Sylvain DROMARD, Mme Élisabeth LAURENÇOT (démissionnaire), M. Jacques LAURIOT (pouvoir à M. Hubert SAUVAIN), Mme Sandra LOISON, M. Michel MANGOLD (pouvoir à Mme Liliane ROUSSELET), M. Daniel SUTY (suppléé par M. Francis PARMENTIER).

Étaient également présents : MM. Michel ÉMAROT, Benjamin MODI, Directeur Général des Services.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

AMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 mars 2017
Rapporteur : H. SAUVAIN
2. Installation d'un conseiller communautaire titulaire
Rapporteur : H. SAUVAIN
3. Élection d'un membre au sein de la « Commission d'Appel d'Offres »
Rapporteur : H. SAUVAIN
4. Désignation d'un délégué suppléant à la 4^{ème} Commission (Finances, Budget, Commande Publique)
Rapporteur : H. SAUVAIN
5. Désignation d'un délégué à la 5^{ème} Commission (Environnement, Aménagement Touristique du Territoire, Cadre de Vie, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, GEMAPI)
Rapporteur : H. SAUVAIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

6. Désignation d'un délégué suppléant auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférables (CLECT)

Rapporteur : H. SAUVAIN

7. Désignation d'un représentant au sein de la Commission Territoriale d'Insertion de GENLIS

Rapporteur : H. SAUVAIN

8. Contrat de ruralité

Rapporteur : H. SAUVAIN

RESSOURCES HUMAINES

9. Tableau des Effectifs - Créations de poste

Rapporteur : H. SAUVAIN

10. Tableau des Effectifs - Validation de 4 emplois contractuels d'agents mobiles d'animation

Rapporteur : H. SAUVAIN

11. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : H. SAUVAIN

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

12. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RECHERCHE D'ENTREPRISES

13. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de l'association des chefs d'entreprise de la Zone d'Activité de BOULOUZE

Rapporteur : L. JOLIET

14. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bassin du dijonnais

Rapporteur : L. JOLIET

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNES - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

PETITE ENFANCE

15. Subventionnement des Relais Petite Enfance pour l'année 2017

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

16. Comité de pilotage pour le 2nde structure Petite Enfance

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

ENFANCE

17. Harmonisation des ouvertures/fermetures des accueils de loisirs du territoire

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

18. Vacances d'été 2017

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

19. Séjour d'été pour les 8-16 ans à la Toussuire (73)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

JEUNES

20. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Mission LOcale

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

FAMILLE

21. Signature d'un avenant à la convention constitutive du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

22. Rapport d'activités 2016 du Point Relais Emploi

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

23. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

ACTION SOCIALE

24. Subventionnement du Centre Social Intercommunal pour l'année 2017

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

25. Politique tarifaire

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

26. Tarifs

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

27. Promotion du Centre Social Intercommunal (Comité d'habitants, page Facebook, personnes relais, manifestations festives, plaquettes, carte d'adhésion pour les agents)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

28. Informations diverses

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

FINANCES - BUDGET - COMMANDE PUBLIQUE

29. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : D. BAUDRON

30. Budget Primitif 2017 - Budget principal

Rapporteur : D. BAUDRON

31. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : D. BAUDRON

32. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

33. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : D. BAUDRON

34. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : D. BAUDRON

ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI

ENVIRONNEMENT

35. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

TRANSPORT

36. Signature de la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un transport à la demande entre le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : G. POIVRE

37. Adoption et autorisation de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Rapporteur : G. POIVRE

INFORMATIONS

38. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

PRÉAMBULE

Appel

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 33 membres sont présents pour 37 votants. La majorité est donc à 18 voix.

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement économique et de la Recherche d'entreprises, est élu secrétaire de séance.

AMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 09 mars 2017 Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président présente le compte-rendu de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 09 mars 2017 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance plénière du Conseil communautaire du 09 mars 2017.

2. Installation d'un conseiller communautaire titulaire Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président informe que Monsieur Jean-Luc BRIOTET a démissionné de son mandat de conseiller municipal de VARANGES et donc de sa fonction de conseiller communautaire titulaire le 04 Mars 2017. Il convient donc d'installer en remplacement, Monsieur Laurent FAIVRE, conseiller communautaire titulaire pour la commune de VARANGES.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **INSTALLE** M. Laurent FAIVRE, conseiller communautaire titulaire pour la commune de VARANGES.

3. Élection d'un membre au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Conformément à l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les commissions sont composées de membres issus obligatoirement du Conseil Communautaire.

Suite à la démission de M. Jean-Luc BRIOTET de son mandat de conseiller communautaire, il convient d'élire en remplacement un nouveau membre suppléant au sein de la « Commission d'Appel d'Offres ».

M. Jean-Marie FERREUX propose sa candidature.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ELIT** M. Jean-Marie FERREUX, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

4. Désignation d'un délégué suppléant à la 4^{ème} Commission (Finances, Budget)

Rapporteur : H. SAUVAIN

Par délibération en date du 09 Novembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de MARLIENS a demandé que Monsieur Jérôme CHAPUIS soit désigné délégué suppléant à la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) de la communauté de communes pour remplacer Madame Nathalie ENCINAS pendant ses absences.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** M. Jérôme CHAPUIS délégué suppléant de la 4^{ème} Commission pour remplacer Madame Nathalie ENCINAS pendant ses absences.

5. Désignation d'un délégué à la 5^{ème} Commission (Environnement, Aménagement Touristique du Territoire, Cadre de Vie, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, GEMAPI)

Rapporteur : H. SAUVAIN

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise prenant la compétence « Eau » et « Assainissement » au 1^{er} Janvier 2018, Monsieur le Président informe que Monsieur Alain LENOBLE, 1^{er} Adjoint de la Commune de PLUVET et conseiller communautaire suppléant à la CCPD, souhaite intégrer la 5^{ème} Commission (Environnement, Aménagement Touristique du Territoire, Cadre de Vie, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, GEMAPI).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** M. Alain LENOBLE, délégué de la 5^{ème} Commission.

6. Désignation d'un délégué suppléant auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférables (CLECT)

Rapporteur : H. SAUVAIN

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc BRIOTET de son mandat de conseiller municipal, et de ce fait de délégué suppléant auprès de la CLECT pour la Commune de VARANGES, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant en la personne de Monsieur Laurent FAIVRE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** M. Laurent FAIVRE délégué suppléant auprès de la CLECT pour la Commune de VARANGES.

7. Désignation d'un représentant au sein de la Commission Territoriale d'Insertion de GENLIS

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Dans sa séance du 28 novembre 2016, l'Assemblée Départementale a validé les orientations du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2016-2018.

Trois objectifs principaux s'articulent autour de l'enjeu majeur que représente l'accompagnement des publics en difficultés :

- L'amélioration de la gouvernance et du pilotage de la politique d'insertion ainsi que l'articulation des acteurs,
- La diversification et la territorialisation de l'offre d'insertion,
- La mobilisation et la participation des personnes dans leur projet d'insertion.

Le Conseil Départemental de Côte d'Or sollicite la participation de la communauté de Communes à la Commission Territoriale d'Insertion (CTI) présidée par un Conseiller Départemental. Quatre Commissions Territoriales d'Insertion vont se mettre en place (Couronne Dijonnaise, BEAUNE, MONTBARD et GENLIS).

Portées par les Agences Solidarité et Famille en lien avec les intercommunalités, elles seront les pilotes de la conception et de la mise en œuvre des Pactes Locaux d'Insertion (PLI), déclinaisons locales du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et du PDI.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Il convient de désigner un représentant pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Monsieur le Président indique que M. Jacques PROST a déjà fait acte de candidature.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** M. Jacques PROST, représentant pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au sein de la Commission Territoriale d'Insertion de GENLIS.

8. Contrat de ruralité

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président expose qu'entre mars 2015 et mai 2016, le Gouvernement a réuni trois comités interministériels aux ruralités (Cir) qui ont permis d'acter 104 mesures pour l'attractivité des territoires ruraux et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. L'État se dote d'un nouvel outil, le contrat de ruralité, pour assurer le déploiement effectif de ces mesures, coordonner l'action publique et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux. Par ailleurs, 98 référents ruralité ont été désignés.

Le référent ruralité, ensemblier des politiques publiques en faveur des ruralités

Être l'ensemblé des politiques publiques pour les territoires ruraux : telle est la mission que Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, a confié aux 98 référents ruralité.

En poste depuis avril 2016, les référents ruralité ont été désignés par les préfets de département. Ce sont essentiellement des sous-préfets d'arrondissement ou des secrétaires généraux de préfecture. Ces interlocuteurs privilégiés des élus locaux doivent « informer, mobiliser et accompagner les élus dans la déclinaison territoriale des 104 mesures issues des comités interministériels ».

Les référents ruralité ont une connaissance approfondie du contrat de ruralité et des dispositifs à l'œuvre pour la couverture numérique du territoire, l'accès aux soins et aux services publics.

La réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) entrera en vigueur en juillet 2017. En volume, le nombre de collectivités classées en ZRR devrait rester stable, aux alentours de 14 000. En revanche, la liste des communes bénéficiaires devrait évoluer sensiblement.

Toutes les mesures des comités interministériels aux ruralités sont à retrouver sur : <http://www.cget.gouv.fr/comites-interministeriels-aux-ruralites>

Un contrat de ruralité pour coordonner l'action publique dans les territoires

La circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, précise les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité, annoncés par le Premier ministre lors du 3ème comité interministériel aux ruralités.

Contenu

À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

Signataires

Les contrats de ruralités sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'établissement public de coopération communale. Au sein d'un même département, plusieurs contrats peuvent ainsi être signés.

Durée et calendrier

Les contrats de ruralité sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Moyens

« Sur 1,2 milliard du Fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL), la moitié servira à financer les projets des communes rurales. 200 millions d'euros de cette enveloppe seront dédiés aux contrats », a précisé Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, le 28 juin 2016, lors de ces échanges avec les référents ruralité.

Les projets inscrits dans ces contrats pourront également s'appuyer sur les financements de droit commun : volets territoriaux des Contrats de Plan État-Région (CPER), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dotation, aides spécifiques.

Un rendez-vous a eu lieu le 04 AVRIL 2017 à PARIS, avec Monsieur le ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales, Madame la Députée de la 3^{ème} Circonscription de Côte d'Or et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Un rendez-vous a eu lieu le 05 AVRIL 2017 avec Madame la Députée de la 3^{ème} Circonscription de Côte d'Or et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MONTBARD, qui pilote ce dossier interministériel au niveau de la région BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ.

L'enveloppe pour le Département de Côte d'Or s'élève à 1,5 million d'€ en 2017. Seules deux communautés de communes sont entrées dans le dispositif. Si la CCPD est intéressée, elle devra déposer ses demandes avant le 30 juin 2017. Aujourd'hui, il convient de s'inscrire avec une lettre d'intention des élus de la CCPD.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure un contrat de ruralité entre l'État, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le Conseil Départemental de Côte d'Or, le conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté, signer ledit contrat pour une période de quatre ans avec une clause de révision à mi-parcours et tout acte à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

9. Tableau des Effectifs - Créations de poste

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Comité Technique Paritaire :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président propose, à compter du 1^{er} avril 2017, la création des postes suivants pour faire suite à des diminutions du temps de travail validées par les agents, lesquelles répondent aux nécessités de service et compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 29 mars 2017 :

- Un poste d'adjoint d'animation à raison de 33h hebdomadaires annualisées (ancien poste 35h)
IB : 347-407 / IM : 325-367
- Un poste d'adjoint d'animation à raison de 28h hebdomadaires annualisées (ancien poste 35h)
IB : 347-407 / IM : 325-367
- Un poste d'adjoint d'animation à raison de 22.51h (soit 22h31) hebdomadaires annualisées (ancien poste 24.73h (soit 24h44))
IB : 347-407 / IM : 325-367
- Un poste d'adjoint d'animation à raison de 2.62h (soit 2h39) hebdomadaires annualisées (ancien poste 2.88h (soit 2h53))

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer à compter du 1^{er} avril 2017 les 4 postes décrits ci-dessus.

10. Tableau des Effectifs - Validation de 4 emplois contractuels d'agents mobiles d'animation

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action Sociale) :

FAVORABLE

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :

FAVORABLE

Avis du Comité Technique Paritaire :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

La collectivité compte actuellement 2 agents mobiles en qualité d'agent de restauration et 2 agents mobiles en qualité d'agent d'animation recrutés chacun à 24h hebdomadaires sur les périodes scolaires.

Au vu du taux d'absentéisme de 5,23% constaté au sein de notre communauté de communes et du nombre d'agents d'animation et de restauration présents au sein du service Enfance Jeunesse, il s'avère que le nombre d'agents mobiles n'est pas en adéquation avec nos besoins en remplacement, pour faire face aux absences des agents du service Enfance Jeunesse.

D'après une simple règle de calcul, le service compte environ 125 agents d'animation et 17 agents de restauration, et en tenant compte du taux d'absentéisme, il faudrait donc respectivement 6.5 agents et 0.89 agent en moyenne pour assurer chaque jour les remplacements.

Il devient nécessaire de faire valider la contractualisation pérenne de 4 agents supplémentaires sur l'équipe mobile des agents d'animation.

Il est proposé l'affectation suivante :

- 1 agent mobile d'animation par secteur (du secteur 1 au secteur 4) qui aurait ainsi une bonne connaissance des accueils de loisirs du secteur dont il dépend (soit 4 à 5 accueils de loisirs),
- 1 agent mobile d'animation pour 2 secteurs (secteurs 1 et 2 / secteurs 3 et 4).

L'affectation tiendrait compte, dans la mesure du possible, du lieu de résidence de l'agent mobile.

En outre, les agents mobiles, actuellement présents au sein de la collectivité, interviennent uniquement sur 36 semaines qui correspondent aux périodes scolaires. Or, le besoin de remplacement perdure toute l'année, il convient donc de proposer une annualisation qui tienne compte des périodes scolaires et des périodes de vacances scolaires, pour une partie des agents de l'équipe mobile, comme suit :

- 2 agents d'animation,
- 1 agent technique de restauration.

Le temps de travail des agents de l'équipe mobile est estimé comme suit :

- Les agents de l'équipe mobile d'animation :
 - 4 agents à 24h hebdomadaires sur 36 semaines (1 agent par secteur),
 - 2 agents à 20h hebdomadaires sur 36 semaines et 45h sur les 11 semaines (1 agent pour 2 secteurs).

- Les agents de l'équipe mobile technique :
 - 1 agent à 24h hebdomadaires sur 36 semaines et 35h sur les 11 semaines,
 - 1 agent à 24h hebdomadaires sur 36 semaines.

La rotation au sein de l'équipe mobile :

Il est également envisagé une rotation annuelle des équipes mobiles.

L'affectation de 4 agents mobiles d'animation supplémentaires n'aura pas d'impact financier pour la collectivité puisque les agents absents sont actuellement remplacés par des agents recrutés sous contrat. Le poste de dépense existe donc déjà.

Le Conseil Communautaire, **VALIDE** 4 emplois contractuels d'agents mobiles d'animation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

11. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 Rapporteur : H. SAUVAIN

NEANT

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

12. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire
 Rapporteur : H. SAUVAIN

Point 2017-04-13-01 : Compte-rendu du Conseil d'Administration de la Mission Locale de l'arrondissement de DIJON

Monsieur le Président indique que la Mission Locale de l'arrondissement de DIJON a transmis le compte-rendu de son Conseil d'Administration en date du 12 Décembre 2016.

Ce document est consultable dans les locaux.

Point 2017-04-13-02 : Remboursement de GRAS SAVOYE

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Monsieur le Président informe que GRAS SAVOYE a procédé au remboursement d'arrêts maladie d'agents pour la somme de 25 492,86 €uros.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA

COMMUNICATION



STATUTS

DÉVELOPPEMENT MÉDIA

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT - RECHERCHE D'ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de l'association des chefs d'entreprise de la Zone d'Activité de BOULOUZE

Rapporteur : L. JOLIET

Le compte rendu sera présenté lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de cette information.

AMÉNAGEMENT

14. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bassin du dijonnais

Rapporteur : L. JOLIET

La validation du périmètre du SCoT est effectuée. Les anciennes Communautés de communes de GEVREY-CHAMBERTIN et du Sud Dijonnais ont rejoint le SCoT de BEAUNE et de NUITS-SAINT-GEORGES. Le SCoT du bassin du dijonnais a accueilli la Communauté de communes NORGE et TILLE.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

RECHERCHE D'ENTREPRISES

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNES – FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

PETITE ENFANCE

15. Subventionnement des Relais Petite Enfance pour l'année 2017

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :
Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE
 FAVORABLE

Monsieur le Président indique que les Relais Petite Enfance sont amenés à recevoir des financements de partenaires pour les actions qu'ils mènent au cours de l'année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à accepter tous les subventions et financements dans le cadre des actions à mener par les Relais Petite Enfance concernant l'année 2017, à savoir :

- Le Conseil Départemental de Côte d'Or,
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Ainsi que tout autre éventuel financeur.

16. Comité de pilotage pour le 2nde structure Petite Enfance

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a été constitué un comité de pilotage chargé d'évaluer le nombre de places à ouvrir sur la 2nde structure d'accueil du jeune enfant située sur la commune de THOREY-EN-PLAINE.

La première séance de ce comité de pilotage s'est tenue le lundi 27 mars 2017. Les partenaires et les représentants de la collectivité ont évoqués plusieurs sujets (type de structure, nombre de places, modalités de fonctionnement, ...).

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

ENFANCE

17. Harmonisation des ouvertures/fermetures des accueils de loisirs du territoire

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action Sociale) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président propose de retenir les mêmes horaires d'ouverture et de fermeture pour l'ensemble des accueils qui pourrait être de 07H15 à 19H00 et de les mettre en place à partir de la rentrée scolaire 2017/2018, en septembre. Les modifications des horaires d'ouverture et de fermeture seraient les suivants :

Accueil de loisirs	Horaires ouverture actuels	Horaires proposés	Horaires fermeture actuels	Horaires proposés	Contexte géographique
AISEREY	7h00	7h15	19h00	19h00	Axe D968 Gare d'AISEREY

Accueil de loisirs	Horaires ouverture actuels	Horaires proposés	Horaires fermeture actuels	Horaires proposés	Contexte géographique
BESSEY-LES-CÎTEAUX	7h00	7h15	19h00	19h00	Axe D968 Gare d'AISEREY
IZEURE	7h15	7h15	18h45	19h00	Axe D968 Gare d'AISEREY
THOREY-EN-PLAINE	7h30	7h15	18h30	19h00	Axe D968 Gare de LONGECOURT- EN-PLAINE
LONGECOURT-EN-PLAINE	7h30	7h15	18h30	19h00	D968 Gare de LONGECOURT- EN-PLAINE
FAUVERNEY	7h30	7h15	18h30	19h00	D905
ROUVRES-EN-PLAINE	7h30	7h15	18h30	19h00	D968 Gare de LONGECOURT- EN-PLAINE
SIVOS DE LA BANNIÈRE	7h30	7h15	18h30	19h00	D968 D905
RPI VARANGES / MARLIENS	7h30	7h15	19h00	19h00	D905 Gare de GENLIS
GENLIS	7h30	7h15	19h00	19h00	D905 Gare de GENLIS
RPI LABERGEMENT- FOIGNEY / CESSEY-SUR- TILLE	7h30	7h15	19h00	19h00	D905 D107 Gare de GENLIS

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Accueil de loisirs	Horaires ouverture actuels	Horaires proposés	Horaires fermeture actuels	Horaires proposés	Contexte géographique
IZIER	7h30	7h15	18h30	19h00	D905 D107 Gare de GENLIS
RPI COLLONGES-LES-PREMÈRES / BEIRE-LE-FORT / LONGEAULT / PREMIÈRES	7h00	7h15	18h30	19h00	D905 Gare de COLLONGES-LES-PREMIÈRES
PLUVAULT	7h00	7h15	18h30	19h00	D905 Gare de COLLONGES-LES-PREMIÈRES Gare de GENLIS
LONGCHAMP	7h15	7h15	18h30	19h00	D905 D24 Gare de GENLIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les mêmes horaires d'ouverture et de fermeture pour l'ensemble des accueils dans les conditions décrites ci-dessus et ce, à partir de la rentrée scolaire 2017/2018 en septembre.

18. Vacances d'été 2017

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action Sociale) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président informe que les prochaines vacances d'été auront lieu du 10 juillet au 31 août 2017.

Jusqu'aux vacances d'été 2016, deux accueils de loisirs (à GENLIS et à LONGECOURT-EN-PLAINE) étaient ouverts ainsi que quatre accueils satellites (à COLLONGES-LES-PREMIÈRES, à LONGCHAMP, en alternance à ROUVRES-EN-PLAINE (juillet) et à THOREY-EN-PLAINE (août) et à TART-LE-HAUT).

Compte tenu du nombre d'enfants fréquentant les accueils et du coût de fonctionnement en résultant pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), la 3^{ème} Commission (Thématique : Enfance, Jeunes, Périscolaire, Extrascolaire), a engagé une réflexion sur la pertinence :

- D'ouvrir des accueils satellites ou de prévoir uniquement un bus de ramassage ou de laisser les familles emmener directement leurs enfants aux accueils ouverts,
- D'ouvrir les accueils de loisirs le lundi 14 août 2017.

La 3^{ème} Commission s'est positionnée en faveur des points suivants :

- Suppression des accueils satellites pour les vacances de Pâques et mise en place d'un ramassage par autobus dans les communes qui hébergeaient un accueil satellite,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Suppression des accueils satellites pour les vacances estivales (juillet et août) et mise en place d'un ramassage par autobus dans les communes qui hébergeaient un accueil satellite uniquement sur le mois de juillet,
- Fermeture des accueils de loisirs le 14 août,

Le Conseil Communautaire, par 35 voix pour et 1 contre (Vincent CROUZIER), **DÉCIDE** de :

- Supprimer les accueils satellites pour les vacances estivales (juillet et août) et de mettre en place un ramassage par autobus dans les communes qui hébergeaient un accueil satellite uniquement sur le mois de juillet,
- Fermer les accueils de loisirs le 14 août 2017.

19. Séjour d'été pour les 8-16 ans à la Toussuire (73)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action Sociale) :

FAVORABLE

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président propose un séjour d'été pour les 8 - 16 ans à la Toussuire du lundi 17 juillet au samedi 22 juillet 2017. Le nombre de participants proposé serait de 16 enfants et 4 animateurs. L'hébergement s'effectuerait dans un chalet. Diverses activités seraient proposées aux participants.

Le coût prévisionnel pour les enfants habitant l'espace communautaire pourrait s'élever à 304,98 € et pour les enfants extérieurs, à 396,47 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** l'organisation d'un séjour d'été pour les 8-16 ans à la Toussuire (73).

JEUNES

20. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Mission LOcale

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Le bilan du public Jeunes (17-25 ans) a été présenté lors du Conseil d'administration de la Mission Locale du 12 avril 2017. Une garantie jeunes est mise en place. Il en résulte un accompagnement plus particulier des jeunes. Il a été pris en compte que très peu de jeunes viennent du milieu rural. Il convient d'en rechercher les causes.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

FAMILLE

21. Signature d'un avenant à la convention constitutive du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Monsieur le Président indique que suite à la fusion entre la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN avec celle de NUIITS-SAINT-GEORGES (impliquant un rattachement au Pays Beaunois), il convient de signer un avenant à la convention constitutive du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Bassin Dijonnais.. Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre part à la désignation d' un nombre de délégués pour la nouvelle Communauté de Communes, délégués qui siègeront lors des Conseils d'administration et aux assemblées générales dudit groupement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais et à prendre part à la désignation d' un nombre de délégués pour la nouvelle Communauté de Communes, délégués qui siègeront lors des Conseils d'administration et aux assemblées générales dudit groupement.

22. Rapport d'activités 2016 du Point Relais Emploi

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Le rapport d'activités du Point Relais Emploi 2016 est joint en annexe (ANNEXE xxx).

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce rapport..

23. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Il convient de noter que de plus en plus, des clauses d'insertion sociale sont insérées dans les marchés publics.

Mme Ghislaine POIVRE indique que le marché de fourniture de repas comporte une telle clause.

La Maison de l'Emploi et de la Formation suit ces marchés.

Le Conseil Communautaire, **PREND ACTE** du compte-rendu.

ACTION SOCIALE

24. Subventionnement du Centre Social Intercommunal pour l'année 2017

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances)) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président indique que le Centre Social Intercommunal est appelé à recevoir des financements de partenaires pour les actions qu'il mène.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à accepter tous les subventions et financements dans le cadre des actions à mener par les Relais Petite Enfance concernant l'année 2017, à savoir :

- L'État,
- La CARSAT,
- L'ANCV,
- Le GIE IMPA,
- Le Conseil Départemental de Côte d'Or,
- La Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- ou tout autre financeur.

25. Politique tarifaire

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action Sociale) :

FAVORABLE

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

L'Analyse des Besoins Sociaux a fait apparaître les principales caractéristiques démographiques du territoire. 47 % des ménages sont des familles. Pour information, plus de 70 % des parents travaillent.

Le partenariat avec le Conseil Départemental permet d'accompagner ponctuellement et uniquement, les familles en grande précarité (Quotient Familial (QF) inférieur à 800). Or, il existe, sur le territoire, de nombreuses familles dont le QF est légèrement au-dessus.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à prévoir dans le budget 2018 une enveloppe budgétaire permettant de proposer des sorties à caractère familial avec une participation de la collectivité afin de favoriser la mixité.

Exemple : sortie à Nigloland (prix coûtant : 35 € / personne)

	Montant à charge du participant	Montant à charge du Conseil Départemental	Montant à charge de la CCPD
0 < QF < 600	5 €	30 €	0 €
600 < QF < 800	10 €	25 €	0 €
QF > 800	15 €	0 €	20 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à prévoir dans le budget 2018 une enveloppe budgétaire permettant de proposer des sorties à caractère familial avec une participation de la collectivité afin de favoriser la mixité dans les conditions décrites ci-dessus.

26. Tarifs

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action Sociale) :

FAVORABLE

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Le Centre Social propose diverses activités.

La carte d'adhésion est obligatoire pour les ateliers réguliers. La carte d'adhésion n'est pas obligatoire pour les ateliers sociaux, les sorties et les manifestations ponctuelles.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider les propositions tarifaires suivantes :

Suggestion de tarifs pour les cartes d'adhésion pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018 :

	TARIF
Habitant de la Communauté de Communes	
Carte Individuelle	10 €
Carte Individuelle Tarif Réduit *	5 €
Carte Famille (à partir d'1 adulte et d'1 enfant à charge)	17€
Carte Famille (à partir d'1 adulte et d'1 enfant à charge) Tarif Réduit *	8€

	TARIF
Habitant extérieur à la Communauté de Communes	
Carte Individuelle	20€
Carte Individuelle Tarif Réduit *	10€
Carte Famille (à partir d'1 adulte et d'1 enfant à charge)	30€
Carte Famille (à partir d'1 adulte et d'1 enfant à charge) Tarif Réduit *	15€

Carte - Bénévole du Centre Social **	Gratuit
Carte – Agents de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et Agents Communaux des Communes Membres de la CCPD	Gratuit

***Tarif Réduit** : Sur présentation d'un justificatif applicable au jour de l'achat de la carte d'adhésion [Bénéficiaires des minimas sociaux (le Revenu de Solidarité Active RSA, l'Allocation Adulte Handicapé AAH, l'Allocation de Solidarité Spécifique ASS, l'Allocation Temporaire d'Attente ATA, l'Allocation Transitoire de Solidarité ATS, l'Allocation Équivalent Retraite AER, l'Allocation Veuvage AV)]

** **Bénévole** : la notion de bénévolat fait référence aux dispositions mentionnées dans le règlement intérieur.

Suggestion de tarifs des activités applicables à compter du 1^{er} septembre 2017

Activités à 1 €	Activité nécessitant un transport (40km)
Activités à 2 €	Atelier manuel, cuisine
Forfait de 2 €	Forfait pour 40 km de trajet (au-delà de 40 km) / lieu de la sortie
Activités à 3 €	Atelier sportif (escalade, tir à l'arc,...)
Activités à 4 €	Repas du Centre Social
Activités à 5 €	Atelier créatif, atelier « ptits chefs », Sortie théâtre, sortie culturelle à caractère social, après-midi musical
Activités à 8 €	Sortie ski de fond - raquettes
Activités à 8 €	Journée ou soirée à thème
Activités à 10 €	Karting, Paintball, Accrobranche, canoë kayak
Activités à 10 €	Repas commandé chez un prestataire
Activités à 5 €	Sortie A dont le prix coutant* est compris entre 3 et 8 €
Activités à 10 €	Sortie B dont le prix coutant* est compris entre 8 et 12 €
Activités à 15 €	Sortie C dont le prix coûtant* est compris entre 12 et 18 €

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Activités à 20 €	Sortie D dont le prix coûtant* est compris entre 18 et 22 €
Activités à 25 €	Sortie E dont le prix coûtant* est compris entre 22 et 30 €
Activités à 30 €	Sortie F dont le prix coûtant* est compris entre 30 et 35 €
Activités à 40 €	Sortie G dont le prix coûtant* est compris entre 35 et 50 €

* hors charges salariales

Dans le cadre du prêt de jeux, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants lors de retours de jeux ayant subi des dégradations :

Moins de 5 pièces ou carte perdues (ne rendant pas le jeu inutilisable)	3€
Entre 5 et 10 pièces ou cartes perdues (ne rendant pas le jeu inutilisable)	6€
Plateau déchiré (ne rendant pas le jeu inutilisable)	10€
Jeu perdu ou inutilisable	Prix du jeu dans le commerce (au moins cher de 3 devis)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VOTE** les tarifs tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

27. Promotion du Centre Social Intercommunal (Comité d'habitants, page Facebook, personnes relais, manifestations festives, plaquettes, carte d'adhésion pour les agents)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action Sociale) :

FAVORABLE

Le Centre Social doit continuer à promouvoir ses actions.

L'équipe du Centre Social propose donc de :

- Mettre en place une page Facebook (sans possibilité de laisser de commentaires pour éviter les dérives),
- Organiser de nouveaux comités d'habitants sur le territoire,
- Renforcer le rôle des personnes relais,
- Développer la présence d'un agent du Centre Social lors de manifestations locales,
- Diffuser une plaquette (présentation du Pôle Familial et Social et programmation d'été),
- Informer les agents de la CCPD et des communes membres de la gratuité de la carte d'adhésion individuelle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la promotion le Centre Social Intercommunal dans les conditions prévues ci-dessus.

28. Informations diverses

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

- La directrice du Centre Social présentera le 06 avril 2017 le projet social et le projet familles du Centre Social Intercommunal pour le renouvellement de son l'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- Un agent, chargé de l'animation sociale, a intégré le Pôle Familial et Social début mars 2017 ;

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Le Pôle Familial et Social identifie des personnes relais sur les 25 communes afin de favoriser la promotion de ses actions ;
- Divers dossiers de financements ont été déposés (Arts et Scènes auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier de spectacles à prix réduit, CARSAT sur le mieux vieillir et rompre l'isolement, ...). Un dossier est à l'étude pour un projet sur la prévention routière.

Le Conseil Communautaire, **PREND ACTE** de ces informations.

FINANCES - BUDGET - COMMANDE PUBLIQUE

FINANCES

29. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président présente les taux d'imposition pratiqués depuis 2009 et rappelle qu'il s'agit de la première année où l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est soumis au régime de Fiscalité Professionnelle Unique 5FPU).

Aussi, en application du a du 1° du III de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la première année d'application du régime de Fiscalité Professionnelle Unique, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté par le conseil de l'EPCI ne peut excéder le taux moyen de la CFE des communes membres constaté l'année précédente, pondéré par l'importance relative des bases de ces communes.

En régime de croisière, les dispositions du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies du CGI s'appliquent aux EPCI à FPU uniquement en cas d'augmentation des taux de référence. La variation à la hausse du taux de CFE se trouve ainsi liée à la variation d'un des taux de référence suivants :

- Soit la variation du taux moyen de taxe d'habitation constaté dans l'ensemble des communes membres (aux termes du 1° du II de l'article 1636 B decies du CGI, pour les EPCI qui font application des dispositions du II de l'article 1609 nonies C (EPCI à FPU pendant la période d'unification des taux de CFE), le taux moyen pondéré tient compte du produit perçu par l'établissement public de coopération intercommunale) ;
- Soit, si sa progression est moindre, la variation du taux moyen de la TH et des taxes foncières de ces mêmes communes, pondéré par l'importance relative des bases de ces trois taxes constatée, l'année précédant celle au titre de laquelle l'EPCI vote son taux, dans l'ensemble des communes membres.

La variation du taux moyen pondéré (TMP) de la taxe d'habitation et des taxes foncières est celle constatée l'année précédant celle au titre de laquelle l'établissement public de coopération intercommunale vote son taux de cotisation foncière des entreprises - ou celui applicable dans la zone d'activités économiques en ce qui concerne les EPCI à FPZ.18 En d'autres termes, la variation du TMP s'apprécie l'année précédant l'année du vote du taux de CFE, à savoir entre N - 2 et N - 1.

Il propose une revalorisation des taux de 3,9% pour la taxe d'habitation (TH) et la taxe sur le foncier bâti (TFB), une revalorisation du taux de 1,9% pour la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB), la validation du taux moyen pondéré pour la cotisation foncière des entreprises et un maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de valider les taux suivants :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Taxes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TH	1,18%	1,87%	3,24%	3,24%	3,24%	3,24%	3,66%	6,99%	7,26%
TFB	2,17%	3,43%	3,43%	3,43%	3,43%	3,43%	3,88%	7,41%	7,70%
TFNB	4,69%	7,41%	7,77%	7,77%	7,77%	7,77%	8,78%	16,42%	16,73%
TP	1,31%								
Taux Relais Hors Zone		2,07%							
CFE			3,57%	3,57%	3,57%	3,57%	4,03%	7,54%	23,12%
FPZ			17,55%	17,55%	19,06%	18,95%	18,97%	18,99%	
TEOM	11,92%	11,14%	11,14%	10,86%	9,45%	9,00%	8,13%	8,13%	8,13%

M. Daniel CHETTA, Président du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise, informe, comme il l'avait déjà indiqué lors de la réunion du Bureau communautaire Élargi concernant le taux de la TEOM, qu'il trouve dommage et un peu scandaleux que le taux n'ait pas été baissé alors que le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise le souhaitait afin de favoriser les efforts des administrés et de les récompenser. Sans cela, les résultats d'aujourd'hui ne seraient pas ceux qu'ils sont. Alors qu'il était possible de baisser le taux de la TEOM, la 4^{ème} Commission (Finances-Budget-Commande Publique) avait dans un 1^{er} temps donné son accord pour une baisse de la TEOM et avait dans un second temps changé d'avis. M. Daniel CHETTA estime que même si une hausse de 3.9 % n'apparaît pas élevée, c'est beaucoup trop en base d'imposition.

M. Michel AIMEUR indique que la population a été profondément choquée par l'augmentation des taux d'imposition l'année dernière. Il y a eu des abstentions lors du vote par des maires ce dont il les félicite. Il faut continuer de faire des économies même si cela n'est pas facile mais il y a des familles qui souffrent et parlent de vendre leur maison car elles ne supportent plus toutes les taxes qu'elles supportent. M. AIMEUR précise qu'il est important de continuer de faire des économies et à ne surtout pas les augmenter.

M. Jean-Emmanuel ROLLIN répond en évoquant les transferts de compétences réalisés sans avoir en face les recettes.

M. Michel AIMEUR parle de gabegie. Des choses prévues ont été annulées.

Le Conseil Communautaire par :

- 30 voix Pour,
- 5 Abstentions (Mme Nathalie BONNET, M. Vincent CROUZIER, Mmes Françoise JACQUES, Catherine LANterne, M. Francis PARMENTIER),
- 2 voix Contre (MM. Michel AIMEUR, Daniel CHETTA)

VALIDE les taux d'imposition pour l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

BUDGET

30. Budget Primitif 2017 - Budget principal

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe) :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 10 572 053,42 €
- En recettes : 14 754 866,73 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 3 697 678,70 €
- En recettes : 3 697 678,70 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2017 lors de la séance plénière du 09 mars 2017, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire, par :

- 32 voix Pour,
- 1 Abstention (M. Michel AIMEUR),
- 4 voix Contre (M. Daniel CHETTA, Mmes Céline GOMES DA SILVA, Françoise JACQUES, Catherine LANTERNE),

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Principal.

31. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe), qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 50 350,00 €
- En recettes : 50 350,00 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 50 166,78 €
- En recettes : 50 166,78 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2017 lors de la séance plénière du 09 mars 2017, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2017 du Budget annexe « Funérarium ».

32. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2017 du budget annexe « ZAE de BOULOUZE » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe), qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 284 492,00 €
- En recettes : 284 492,00 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 210 492,00 €
- En recettes : 210 492,00 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2017 lors de la séance plénière du 09 mars 2017, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2017 du Budget annexe « ZAE de BOULOUZE ».

33. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2017 du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe), qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 2 323 531.23 €
- En recettes : 2 323 531.23 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 2 322 531.23 €
- En recettes : 2 322 531.23 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2017 lors de la séance plénière du 09 mars 2017, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire, par :

- 27 voix Pour,

- 1 Abstention (M. Francis PARMENTIER),
- 9 voix Contre (MM. Michel AIMEUR, Daniel CHETTA, Laurent FAIVRE, Bernard GEVREY, Mmes Céline GOMES DA SILVA, Françoise JACQUES, Catherine LANTERNE, Monique PINGET, M. Jacques PROST),

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX ».

34. Budget Primitif 2017 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 102 803.85 €
- En recettes : 102 803.85 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2017 lors de la séance plénière du 09 mars 2017, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2017 du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ».

COMMANDE PUBLIQUE



ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI

ENVIRONNEMENT

35. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

M. Daniel CHETTA, Président du SMICTOM de la Plaine dijonnaise indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été envoyé aux communes. Le projet principal concerne l'investissement pour l'aménagement de deux déchetteries (GENLIS et LONGECOURT-EN-PLAINE), cet investissement coûte 1,4 million d'euros et est financé pour 50 % par des subventions, le reste par l'emprunt et des fonds propres.

M. Daniel CHETTA aurait souhaité une diminution des impôts.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

XXXXXX

CADRE DE VIE

XXXXXX

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

XXXXXX

GEMAPI

XXXXXX

VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

VOIRIE

XXXXXX

TRANSPORT

36. Signature de la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un transport à la demande entre le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : G. POIVRE

Avis de la 4^{ème} Commission (Budget, Finances) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Depuis 2006, le Conseil Général puis Départemental de Côte d'Or autorise la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à réaliser des dessertes de transport à la demande sur son territoire.

Les modalités de délégation de compétence pour l'organisation dudit transport sont stipulées dans une convention.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence transport a été transférée du Département à la Région, aussi il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec la région Bourgogne Franche Comté.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les dispositions sont identiques à la précédente.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

La convention est annexée au présent document.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un transport à la demande entre le Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

BÂTIMENT

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

ACCESSIBILITÉ

37. Adoption et autorisation de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Rapporteur : G. POIVRE

Vu :

- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ;
- Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Président expose, qu'avant le 27 septembre 2016, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (réalisé au cours de l'année 2016) a montré que dix ERP n'étaient pas conformes au 31 décembre 2014 à la réglementation en vigueur en 2014. Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

L'analyse synthétique de la situation des établissements à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur est la suivante :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Le siège administratif est globalement accessible pour une personne à mobilité réduite. Toutefois, de petites modifications sont à prévoir : Mise en place d'un « bateau » au niveau de l'entrée extérieur, déplacement d'un bouton et équipement d'un sanitaire existant pour le rendre accessible.
- L'espace jeunes à AISEREY est globalement accessible pour une personne à mobilité réduite. Toutefois, des aménagements devront être effectués : avaloirs dans cour, sol en mauvais état, absence de signalisations des marches d'escaliers, absence de protection sous l'escalier d'accès à la mezzanine, absence de signalisations des portes vitrées...
- L'accueil périscolaire à VARANGES est globalement accessible pour une personne à mobilité réduite. Toutefois, des aménagements devront être effectués : réalisation d'une recharge en forme de pente, mise en place d'un lave-main dans sanitaires et signalétique dans ceux-ci.
- L'accueil périscolaire à Longchamp est globalement accessible pour une personne à mobilité réduite. Toutefois, des aménagements devront être effectués : Mise en place d'une signalétique adaptée, cheminements extérieurs peu accessibles, signalisation des marches d'escaliers, création de places adaptées, , réalisation d'une recharge en forme de pente, création d'un sanitaire adapté.
- Le funérarium à GENLIS est globalement accessible pour une personne à mobilité réduite, toutefois, des aménagement devront être effectués : Mise en place d'un guidage tactile, création de places de stationnement, signalisation des portes vitrées, abaisser les digicodes, mise en place d'un lave-main dans les sanitaires adaptés, et équiper le sanitaire adapté.
- L'aire des gens du voyage située à GENLIS est accessible pour une personne à mobilité réduite, toutefois, de petits aménagement sont à prévoir : Aménagement de l'accueil, réalisation d'une recharge en forme de pente.
- Le relais petite enfance à THOREY EN PLAINE est accessible pour une personne à mobilité réduite, il faudra néanmoins ajouter une barre de tirage dans les sanitaires adaptés.
- Le Centre Social Intercommunal à GENLIS est globalement accessible pour une personne à mobilité réduite, toutefois, de petits aménagement sont à prévoir : Aménagement d'une rampe, remplacement de caillebotis, réalisation d'une recharge en forme de pente, remplacement d'une porte à 2 vantaux, remplacement d'une barre de transfert dans sanitaire et inversion du sens d'ouverture de la porte des WC, création de sanitaire adaptés et d'un lave-main.
- Le point relais de la Maison De l'Emploi et de la Formation à GENLIS est globalement accessible pour une personne à mobilité réduite, toutefois, des aménagements devront être effectués : Mise en place d'un guidage tactile et création de places de stationnement.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2016, un Ad'AP devait être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique. Aussi, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a élaboré son Ad'AP sur deux ans pour tous ses ERP /IOP intercommunaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

ERP	ANNEE 1		ANNEE 2	
	Type	Cout €	Type	Cout €
SIEGE ADMINISTRATIF	Cheminevements extérieurs	1000	Sanitaires	800
			équipements et dispositifs de commande	200
ESPACE JEUNES	Cheminevements extérieurs	11400	Circulations intérieures horizontales	900
			Portes	100
			Sanitaires	600
			Escaliers	800
ACCUEIL DE LOISIRS	Cheminevements extérieurs	9200	Sanitaires	200
ACCUEIL PERISCOLAIRE varanges	Cheminevements extérieurs	1200	Sanitaires	600
ACCUEIL PERISCOLAIRE Longchamps	Cheminevements extérieurs	9100	Accès à l'établissement	1800
			Sanitaires	5000
			Stationnement automobile	1500
FUNERARIUM	Cheminevements extérieurs	2000	Sanitaires	800
			Stationnement automobile	1000
			équipements et dispositifs de commande	600
			Portes	200
AIRE DES GENS DU VOYAGE			Accès à l'établissement	200
			Accueil	4800
RELAIS PETITE ENFANCE			Sanitaires	300
ESPACE COLUCHE	Cheminevements extérieurs	6200	Sanitaires	2300
			Portes	2500
			Stationnement automobile	1000
LA MAISON DE L'EMPLOI	Cheminevements extérieurs	3000		
Total par année		43100	26200	
Total général		69300		

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires. Cet agenda a été déposé en préfecture le 24 février 2017, conformément, à présent, à la réglementation en vigueur.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la communauté de communes, d'autoriser Monsieur le Président à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de Madame la Préfète ainsi que tout acte à intervenir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel qu'il est présenté,

- et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de Madame la Préfète ainsi que tout acte à intervenir.

INFORMATIONS

38. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

- Contrôle de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur le Président informe que la Chambre Régionale de la Cour des Comptes Bourgogne – Franche-Comté effectue un contrôle des comptes de la CCPD pour la période 2013 à 2017.

- Conseil Communautaire du 11 mai 2017

Monsieur le Président indique que la coopérative ACOKIMA présentera le projet de territoire lors de cette séance plénière.

Par ailleurs, M. Christophe MIGUET, Architecte - Urbaniste au sein du Cabinet Mona Lisa Urbis présentera les deux projets pour le futur siège administratif de la communauté de Communes.

- Invitation pour les 10 ans du Relais Petite Enfance Sud

M. Jean-Emmanuel ROLLIN invite les conseillers communautaires à se rendre aux dix ans du Relais Petite Enfance Sud, cette manifestation aura lieu le samedi 22 avril 2017 à THOREY-EN-PLAINE.

- Rapport sur les ZAE

M. Luc JOLIET indique que M. Jean-Michel COCHET (Cabinet KPMG) se rend dans les 15 communes du territoire pressenties par le transfert des Zones d'Activités Économiques au 1^{er} janvier 2017.

Le rapport qui en découlera servira de base de travail pour l'établissement du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Luc JOLIET

Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'entreprises
Maire de TART-L'ABBAYE

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE